



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA CULTURE

AVENANT N° 1

à la liste des dispositifs sportifs admis au titre de l'année scolaire 2026/2027

*validée le 17 juin 2026 par la Ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la culture
et par le Vice-recteur de la Polynésie française*

Vu le code de l'éducation applicable en Polynésie française ;

Vu la loi du pays n° 2017-15 APF du 13 juillet 2017 relative à la Charte de l'éducation de la Polynésie française ;

Vu la convention n° 4976/MEE/DGEE du 20 juillet 2026 pour le développement des dispositifs de sections sportives scolaires, notamment ses articles 4.3, 5.3, 6.2 et 6.4 ;

Vu la circulaire n° 13662/MEE/DGEE/DV3E/BAPSS du 25 mars 2026 adressée aux chefs d'établissement, relative au bilan annuel et aux demandes de création, de maintien ou de fermeture des sections sportives scolaires et des sections d'excellence sportive ;

Vu l'avis du comité de pilotage des sections sportives (COPIL) du 16 avril 2026 ;

Vu la liste des dispositifs sportifs admis au titre de l'année 2026/2027, validée le 17 juin 2026 ;

Vu l'avis complémentaire du comité de pilotage des sections sportives (COPIL) rendu le 26/08/26 ;

Considérant que le collège HENRI HIRO, pour l'activité volley-ball, et le collège de HUAHINE, pour l'activité va'a, ont signalé que leur dispositif de niveau « section sportive scolaire » (SSS) ne figurait pas sur la liste validée le 17 juin 2026 ;

Considérant que ces deux établissements ont été mis en mesure de régulariser leur situation dans l'application dédiée du portail DGEE, rouverte à cet effet jusqu'au 11 décembre 2026 ;

Considérant que les dossiers ainsi déposés ont été instruits sur la base du cahier des charges territorial et soumis à l'avis du COPIL, conformément aux articles 6.2 et 6.4 de la convention n° 4976 du 20 juillet 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu, sans remettre en cause les dispositifs déjà admis, de compléter la liste des dispositifs sportifs validés au titre de l'année scolaire 2026/2027 ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er - Objet

Le présent avenant a pour objet de compléter la liste des dispositifs sportifs admis au titre de l'année scolaire 2026/2027, validée le 17 juin 2026. Il ne modifie pas la convention n° 4976/MEE/DGEE du 20 juillet 2026 pour le développement des dispositifs de sections sportives scolaires, dont l'ensemble des stipulations demeure inchangé.

Article 2 - Dispositifs ajoutés

Sont admis, au titre de l'année scolaire 2026/2027, les deux dispositifs suivants :

Nom de l'établissement	APS	Dispositif 2022	Nature décision COPIL	Dispositif validé
CLG HENRI HIRO	Volley-ball	SSS	Maintien	SSS
CLG HUAHINE	Va'a	SSS	Maintien	SSS

Ces dispositifs sont admis au niveau 1 du schéma territorial du parcours éducatif, sportif et citoyen (section sportive scolaire (SSS)) au sens de l'article 1.1 de la convention n° 4976 du 20 juillet 2026.

Article 3 - Liste actualisée

La liste actualisée des dispositifs sportifs admis au titre de l'année scolaire 2026/2027 figure en annexe du présent avenant. Elle se substitue à la liste validée le 17 juin 2026 et porte à vingt-six (26) le nombre total de dispositifs admis, hors structures de haut niveau, soit seize (16) sections sportives scolaires et dix (10) sections d'excellence sportive.

Article 4 - Conditions applicables aux dispositifs ajoutés

Les dispositifs mentionnés à l'article 2 sont soumis aux mêmes obligations que l'ensemble des dispositifs inscrits sur la liste, notamment : le respect du cahier des charges territorial annexé à la convention n° 4976 ; l'inscription au projet d'établissement ; la formalisation d'une convention écrite avec la fédération sportive et le club partenaires ; l'adhésion des élèves à l'association sportive de l'établissement ; et la transmission annuelle du bilan de fonctionnement au conseil d'établissement puis à la DGEE. Ils sont ouverts pour une durée correspondant à un cycle de formation, dans la limite de quatre années, conformément à l'article 6.2 de la convention.

Article 5 - Dispositions inchangées

Toutes les autres mentions de la liste validée le 17 juin 2026, y compris la fermeture du dispositif va'a du collège de UA POU, demeurent inchangées.

Article 6 - Prise d'effet

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par les deux parties. Il est notifié aux chefs d'établissement concernés et porté à la connaissance des membres du comité de pilotage des sections sportives.

Annexe

Annexe unique : Liste actualisée des dispositifs sportifs admis au titre de l'année 2026/2027 (26 dispositifs, hors SHN).

14 SEP. 2026

Fait à Pirae, en quatre (4) exemplaires, le

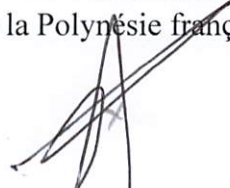
La Ministre de l'éducation,
de l'enseignement supérieur et de la culture



Samantha BONET-TIRAO



Le Vice-recteur
de la Polynésie française

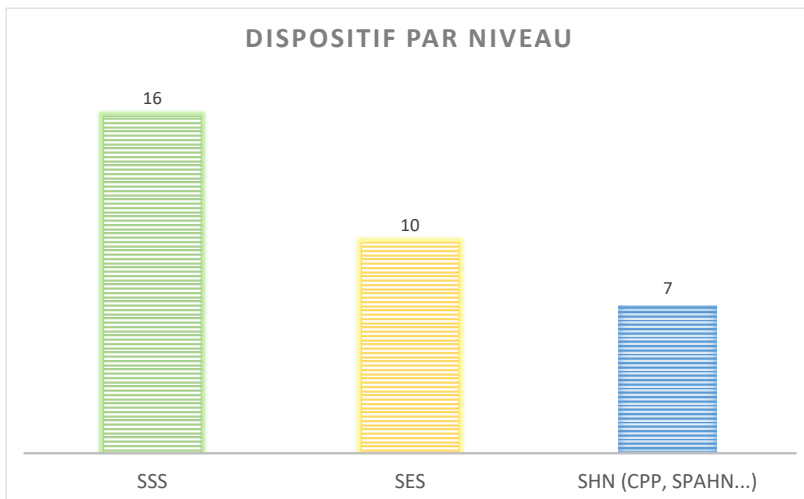


André CANVEL



SECTIONS SPORTIVES
Liste des dispositifs sportifs admis au titre de l'année 2026/2027
 26 dispositifs (hors SHN)

	Nom de l'établissement	APS	Dispositif n-1	Nature décision COPIL	Dispositif validé
Liste validée par le COPIL du 16/04/26 et du ...	CLG AFAREAITU	Football	SSS	Maintien	SSS
	CLG AMJ PAPEETE	Natation	SSS	Maintien	SSS
	CLG AMJ UTUROA	Football	SSS	Maintien	SSS
	CLG ARUE	Basket-ball	SES	Maintien	SES
	CLG ARUE	Voile	SES	Maintien	SES
	CLG HENRI HIRO	Volley-ball	SSS	Maintien	SSS
	CLG HUAHINE	Volley-ball	SSS	Maintien	SSS
	CLG HUAHINE	Va'a	SSS	Maintien	SSS
	CLG LOUISE TEHEA CARLSON	Rugby	SSS	Maintien	SSS
	CLG MAHINA	Football	SSS	Maintien	SSS
	CLG MAHINA	Surf	SES	Maintien	SES
	CLG MAHINA	Judo	SES	Maintien	SES
	CLG NDA	Football	SES	Maintien	SES
	CLG PAPARA	Beach soccer	SSS	Maintien	SSS
	CLG PUNAAUIA	Badminton	SSS	Maintien	SSS
	CLG PUNAAUIA	Basket-ball	SSS	Maintien	SSS
	CLG TAAONE	Judo	SSS	Maintien	SSS
	CLG TAAONE	Va'a		Création	SSS
	CLG TAAONE	Football	SES	Maintien	SES
	CLG TARAVALO	Football	SSS	Maintien	SSS
	CLG TINOMANA EBB	Golf	SSS	Maintien	SSS
	CLG UA POU	Football		Création	SSS
	CLG UA POU	Va'a	SSS	Fermeture	FERMETURE
	LPO TUIANU LE GAYIC	Surf	SES	Maintien	SES
	LYCEE DIADEME	Volley-ball	SES	Maintien	SES
	LYCEE DIADEME	Football	SES	Maintien	SES
	LYCEE PAUL GAUGUIN	Football	SES	Maintien	SES



Réseau d'établissements	5 CPP
	Judo
	Tennis de Table
	Natation
	Athlétisme
	Triathlon
	2 SPAHN
	Rugby
	Football (Académie)

Liste actualisée, validée le :

Samantha BONET-TIRAO

Ministre de l'éducation,
de l'enseignement supérieur et de la culture



André CANYEL

Vice-recteur
de la Polynésie française

14 SEP. 2026

